



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B3.5

**N° de demande :** 2007-0220  
**Catégorie :** Catégorie B, sous-catégorie B3.5 – S-A-EP  
**Produit :** Herbicide Odyssey en granulés hydrodispersibles (WDG)  
**N° d'homologation :** 25111  
**Matière(s) active(s) (m.a.) :** Imazamox/imazethapyr (herbicide)  
**N° de document de l'ARLA :** 1596580

### Contexte

La préparation commerciale herbicide Odyssey en granulés hydrodispersibles (Odyssey Water Dispersible Granular Herbicide) (n° de demande 25111) contient deux matières actives, l'imazamox et l'imazethapyr. L'herbicide Odyssey WDG est homologué pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix située en Colombie-Britannique (C.-B.), afin de lutter contre certaines graminées et mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de pois des champs, de fenugrec (cultivé pour la graine), de canola et de lentilles tolérantes à l'imazethapyr et à l'imazamox, ainsi que dans la luzerne (établie ou à l'état de plantules) cultivée pour les semences.

### But de la demande

La présente demande vise à ajouter le maïs de grande culture comme culture de rotation sur l'étiquette de l'herbicide Odyssey WDG.

### Évaluation des propriétés chimiques et des effets sur l'environnement

Une évaluation des propriétés chimiques n'est pas requise puisque celles-ci restent inchangées. Une évaluation des effets sur l'environnement n'est pas non plus nécessaire étant donné que le profil d'emploi du produit, notamment les doses d'application et le calendrier des traitements, demeure inchangé.

### Évaluation sanitaire

Une évaluation toxicologique n'est pas requise en l'absence de modification à la formulation du produit. Une évaluation de l'exposition occasionnelle n'est pas non plus nécessaire, car le profil d'emploi et les doses d'application demeurent les mêmes.

Aucune nouvelle donnée n'a été présentée à l'appui de l'ajout de la nouvelle culture de rotation proposée sur l'étiquette de l'herbicide Odyssey WDG. Les données répertoriées ont été utilisées pour appuyer l'ajout du maïs de grande culture comme culture de rotation sur l'étiquette de

l'herbicide Odyssey WDG. Après examen de la modification à l'étiquette, rien n'indique que cette modification entraînera la présence de résidus mesurables d'imazethapyr ou d'imazamox dans le maïs de grande culture cultivé comme culture de rotation, avec un délai avant la plantation (DAP) de 11 à 12 mois; par conséquent, les résidus d'imazamox et d'imazethapyr devraient être pris en compte dans les limites maximales de résidus (LMR) établies au paragraphe B.15.002(1) du titre 15 du règlement d'application de la *Loi sur les aliments et drogues*. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation de l'exposition par le régime alimentaire.

### **Évaluation de la valeur**

Le titulaire a soumis pour examen les données de dix essais au champ réalisés en 2004 et 2005 sur cinq sites situés au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta. Dans le cadre de ces essais, du maïs de grande culture était planté dans un sol traité au printemps de l'année précédente et traité avec l'herbicide Odyssey WDG avec un délai d'attente avant la plantation de 306 à 370 jours.

L'examen visuel réalisé entre 14 et 91 jours après la plantation a révélé des dommages aux cultures inférieures à 5 % sur tous les sites d'essai sauf un (à une fois la dose d'application). La levée et le rendement de la culture de rotation étaient similaires à celles des parcelles témoins non traitées, et ce, pour tous les traitements avec l'herbicide Odyssey WDG.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Odyssey WDG afin d'y inclure le maïs de grande culture comme culture de rotation, avec un intervalle de 11 mois entre le traitement et la plantation.

### **Références**

2006. Odyssey WDG Herbicide - Application for corn as a rotational crop one year after treatment. PMRA document # 1362686

2006. Odyssey WDG Herbicide - Application for corn as a rotational crop one year after treatment. PMRA document # 1362687

2006. Odyssey WDG Herbicide - Application for corn as a rotational crop one year after treatment. PMRA document # 1362688

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.